



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2017-131

PUBLIÉ LE 7 AVRIL 2017

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-04-06-015 - Arrête de délégation de signature pris au titre de l'article R.6147-10 du code de la santé publique - Directrice par intérim du Groupe Hospitalier Corentin-Celton/Hôpital européen Georges-Pompidou/Vaugirard Gabriel -Pallez (Hôpitaux Universitaires Paris Ouest) (9 pages)

Page 3

75-2017-04-06-013 - Arrêté directorial modificatif de l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 du Directeur Général de l'AP-HP, portant délégation de signature en matière de marchés publics pour l'hôpital marin d'Hendaye – 6 avril 2017 (1 page)

Page 13

75-2017-04-06-014 - Arrêté directorial modificatif de l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 du Directeur Général de l'AP-HP, portant délégation de signature en matière de marchés publics pour les Hôpitaux Universitaires Paris Ouest - 6 avril 2017 (1 page)

Page 15

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-04-06-015

Arrête de délégation de signature pris au titre de l'article R.6147-10 du code de la santé publique - Directrice par intérim du Groupe Hospitalier Corentin-Celton/Hôpital européen Georges-Pompidou/Vaugirard Gabriel -Pallez (Hôpitaux Universitaires Paris Ouest)



**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Directrice par intérim du Groupe Hospitalier
Corentin-Celton/Hôpital européen Georges-Pompidou/Vaugirard Gabriel-Pallez
(Hôpitaux Universitaires Paris Ouest)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 23 novembre 2010 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n° 2010-0303 DG du 23 décembre 2010 modifiant l'organisation interne de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris par la constitution du Groupe Hospitalier Corentin-Celton/Hôpital européen Georges-Pompidou/Vaugirard-Gabriel-Pallez (Hôpitaux Universitaires Paris Ouest)

Vu l'arrêté directeur 201318-0006 du 14 novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient »

Vu l'arrêté directeur n°ANADDG 2017/03 0003 du 16 mars 2017 portant nomination de Madame Stéphanie DECOOPMAN en qualité de Directrice par intérim du groupe hospitalier universitaire Paris Ouest à compter du 16 mars 2017

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame **Pascale COSIALLS**, directrice adjointe, chargée des ressources humaines non médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé :
 - A : les ordres de mission
 - B : en matière de ressources humaines
 - C : en matières économique et financière
 - F : en matière juridique
 - G : en matière de ressources humaines, de politique médicale et de recherche clinique
 - H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier

- Madame **Sophie MARAVAL**, directrice adjointe, chargée des ressources humaines médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé :
 - A : les ordres de mission
 - F : en matière juridique
 - G : en matière de ressources humaines, de politique médicale et de recherche clinique
 - H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier

- Madame **Anne LESTIENNE**, directrice-adjointe, chargée des finances et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé
 - A : les ordres de mission
 - C : en matières économique et financière
 - D : en matière d'investissement, de travaux-maintenance, de sécurité et de patrimoine
 - E : dans le domaine informatique
 - F : en matière juridique
 - G : en matière de ressources humaines, de politique médicale et de recherche clinique
 - H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier

- Madame **Charlotte CARDIN**, directrice-adjointe, chargée des achats et prestations logistiques, à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé :
 - A : les ordres de mission
 - C : en matières économique et financière
 - D : en matière d'investissement, de travaux-maintenance, de sécurité et de patrimoine
 - E : dans le domaine informatique
 - F : en matière juridique
- Monsieur **Serge VERDIER**, ingénieur Général, chargé du patrimoine, des équipements et du développement durable à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonctions, pour l'ensemble des matières figurant aux paragraphes de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé :
 - A : les ordres de mission
 - C : en matières économique et financière
 - D : en matière d'investissement, de travaux-maintenance, de sécurité et de patrimoine
- Madame **Christine GUERI**, ingénieur en chef, chargée de la qualité, gestion des risques, relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, H, I de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé
 - A : les ordres de mission
 - F : en matière juridique
 - H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier
 - I : en matière droits des patients
- Madame **Antoinette CESARI**, directrice adjointe, chargée des affaires juridiques et de la sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé
 - A : les ordres de mission
 - F : en matière juridique
 - H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier
- Monsieur **Jean-Louis BOULBEN**, directeur, chargé du système d'information du Groupe Hospitalier HUPO, à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé :
 - A : les ordres de mission
 - C : en matières économique et financière
 - E : dans le domaine informatique

ARTICLE 2 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame **Antoinette CESARI**, directrice du site Vaugirard Gabriel-Pallez à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé :
 - A : les ordres de mission
 - F : en matière juridique
 - G : en matière de ressources humaines, de politique médicale et de recherche clinique
 - H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier.
 - I : en matière droits des patients

- Madame **Charlotte CARDIN**, directrice adjointe du site Corentin-Celton à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé :
 - A : les ordres de mission
 - C : en matières économique et financière
 - D : en matière d'investissement, de travaux-maintenance, de sécurité et de patrimoine
 - E : dans le domaine informatique
 - F : en matière juridique
 - G : en matière de ressources humaines, de politique médicale et de recherche clinique
 - H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier
 - I : en matière droits des patients

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 3 :

En cas d'empêchement de Madame **Stéphanie Decoopman**, adjointe à la directrice par intérim du groupe hospitalier et en charge de la stratégie et des affaires internationales, délégation est donnée à Madame **Stéphanie TRINIOL**, attachée d'administration hospitalière et ceci uniquement pour les matières des paragraphes de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé :

- H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier

En cas d'empêchement de Madame **Pascale COSIALLS**, directrice adjointe chargée des ressources humaines non médicales, délégation est donnée à Madame **Caroline RAUSCENT**, directrice adjointe à la direction des ressources humaines et ceci uniquement pour les matières des paragraphes de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé :

- A : les ordres de mission
- B : en matière de ressources humaines
- C : en matières économique et financière
- F : en matière juridique
- G : en matière de ressources humaines, de politique médicale et de recherche clinique
- H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier

En cas d'empêchement de Madame **Caroline RAUSCENT**, directrice adjointe à la direction des ressources humaines, délégation est donnée à Monsieur **Ludovic BAYLE**, attaché d'administration hospitalière et ceci uniquement pour les matières des paragraphes de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé :

- A : les ordres de mission
- B : en matière de ressources humaines
- C : en matières économique et financière
- F : en matière juridique
- G : en matière de ressources humaines, de politique médicale et de recherche clinique
- H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier

En cas d'empêchement de Madame **Sophie MARAVAL**, directrice adjointe chargée des ressources humaines médicales, délégation est donnée à Madame **Lydie LE CARDINAL**, adjoint des cadres hospitaliers et ceci uniquement pour les matières des paragraphes de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé :

- A : les ordres de mission
- F : en matière juridique
- G : en matière de ressources humaines, de politique médicale et de recherche clinique
- H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier

En cas d'empêchement de Madame **Anne LESTIENNE**, directrice adjointe, chargée des finances et de la recherche, délégation est donnée à Madame **Stéphanie LAPOUS**, attachée d'administration hospitalière et ceci uniquement pour les matières des paragraphes de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé :

- A : les ordres de mission
- C : en matières économique et financière
- D : en matière d'investissement, de travaux-maintenance, de sécurité et de patrimoine
- E : dans le domaine informatique
- F : en matière juridique
- G : en matière de ressources humaines, de politique médicale et de recherche clinique
- H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier

En cas d'empêchement de Madame **Charlotte CARDIN**, directrice adjointe, chargée des achats et prestations logistiques, délégation est donnée à Madame **Béatrice BARBUT**, attachée d'administration hospitalière et ceci uniquement pour les matières des paragraphes de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé :

- A : les ordres de mission
- C : en matières économique et financière
- F : en matière juridique

En cas d'empêchement de Monsieur **Serge VERDIER**, ingénieur général, chargé du patrimoine, des équipements et du développement durable, délégation est donnée à Monsieur **Jean Pierre PATRON**, ingénieur subdivisionnaire et ceci uniquement pour les matières des paragraphes F de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé :

- A : les ordres de mission
- C : en matières économique et financière
- D : en matière d'investissement, de travaux-maintenance, de sécurité et de patrimoine

En cas d'empêchement de Madame **Christine GUERI**, ingénieur en chef, chargée de la qualité, gestion des risques, relation avec les usagers, délégation est donnée à Madame **Diane MARTINEZ**, ingénieur et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, H, I de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé :

- A : les ordres de mission
- F : en matière juridique
- H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier
- I : en matière droits des patients

En cas d'empêchement de Monsieur **Jean-Louis BOULBEN**, directeur, chargé du système d'information du Groupe Hospitalier HUPO, délégation est donnée à Madame **Jérémy LECLERT**, Professeur, responsable de l'informatique hospitalière, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, E de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé :

- A : les ordres de mission
- C : en matières économique et financière
- E : dans le domaine informatique

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Madame **Charlotte CARDIN**, directrice adjointe du site Corentin-Celton, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame **Antoinette CESARI** Directrice du site Vaugirard Gabriel-Pallez
- Madame **Pascale COSIALLS**, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines non médicales
- Madame **Anne LESTIENNE**, Directrice Adjointe, chargée des finances et de la recherche
- Madame **Sophie MARAVAL**, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines médicales

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame **Charlotte CARDIN** a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Corentin-Celton.

En cas d'empêchement de Madame **Charlotte CARDIN**, directrice adjointe du site Corentin Celton, délégation est donnée à Madame **Ornella QUARENA** cadre administratif du pôle psychiatrie addictions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe de l'arrêté directorial n°2013318-006 susvisé :

- H : pour les questions et tous les actes relatifs aux admissions et hospitalisations des patientes relevant exclusivement des soins psychiatriques sans consentement (dans le cadre de la loi n°2011-803 du 5 juillet 2011).

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Madame **Antoinette CESARI**, directrice du site Vaugirard Gabriel-Pallez, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame **Charlotte CARDIN**, Directrice Adjointe du site de Corentin-Celton
- Madame **Pascale COSIALLS**, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines non médicales
- Madame **Anne LESTIENNE**, Directrice Adjointe, chargée des finances et de la recherche
- Madame **Sophie MARAVAL**, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines médicales

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame **Antoinette CESARI** a délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Vaugirard Gabriel-Pallez.

En cas d'empêchement de Madame **Antoinette CESARI**, directrice du site Vaugirard Gabriel-Pallez, délégation est donnée à Madame **Chantal CATTANI**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer pour ce site et ceci uniquement pour les matières du paragraphe de l'arrêté directorial n°2013318-006 susvisé :

- H : pour les questions relatives aux admissions, à l'état civil, à l'hospitalisation des patients, et d'une manière générale, aux mesures nécessaires au fonctionnement courant du groupe hospitalier.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté.

De même délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, aux bénéficiaires suivants :

Administrateurs de garde en premier :

- Charlotte Cardin, directrice adjointe
- Antoinette Césari, directrice adjointe
- Christine Guéri, directrice adjointe
- Anne Hegoburu, directrice adjointe
- Pascale Lemasçon, coordonnateur général des soins
- Anne Lestienne, directrice adjointe
- Sophie Maraval, directrice adjointe
- Loïc Morvan, coordonnateur général des soins adjoint
- Caroline Rauscent, directrice adjointe

Administrateurs de garde en second :

- Ludovic Bayle, attaché d'administration hospitalière
- Chantal Cattani, attachée d'administration hospitalière
- Carole Chatillon, adjoint des cadres
- Murielle Clarebout-Delaulne, attachée d'administration hospitalière
- Raymond Gatou, attaché d'administration hospitalière
- Christine Maignan, adjoint des cadres
- Michèle Pauly, directrice d'hôpital conformément à l'annexe II de l'arrêté du 14 octobre 2015 susvisé.
- Pascale Tetauupu, adjoint des cadres
- Stéphanie Triniol, attachée d'administration hospitalière
- Joël Willi, attaché d'administration hospitalière

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 06 avril 2017

Hôpitaux Universitaires Paris Ouest
20, Rue Leblanc
75908 Paris Cedex 15
DIRECTION
Tél. : 01 56 09 21 01 / 03
Fax : 01 56 09 21 19

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-04-06-013

Arrêté directorial modificatif de l'arrêté directorial
n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 du Directeur Général
de l'AP-HP, portant délégation de signature en matière de
marchés publics pour l'hôpital marin d'Hendaye – 6 avril
2017

Arrêté Directorial n° 2017 –

modifiant l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

Le directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux des marchés publics,

Vu l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016, portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté directorial n° ANADDG 2017/03 0001 du 16 mars 2017, portant nomination de Monsieur Pascal HOOP, en qualité de directeur par intérim de l'hôpital marin d'Hendaye à compter du 16 mars 2017,

La secrétaire générale entendue,

ARRETE

ARTICLE 1er : L'article 4 de l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 susvisé est modifié comme suit :

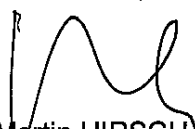
- Hôpital marin d'Hendaye

M. Pascal HOOP, directeur par intérim

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

06 AVR. 2017


Martin HIRSCH

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-04-06-014

Arrêté directorial modificatif de l'arrêté directorial
n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 du Directeur Général
de l'AP-HP, portant délégation de signature en matière de
marchés publics pour les Hôpitaux Universitaires Paris
Ouest - 6 avril 2017

Arrêté Directorial n° 2017 –

modifiant l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

Le directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux des marchés publics,

Vu l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016, portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté directorial n° ANADDG 2017/03 0003 du 16 mars 2017, portant nomination de Madame Stéphanie DECOOPMAN, en qualité de directrice par intérim du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ouest à compter du 9 mars 2017,

La secrétaire générale entendue,

ARRETE

ARTICLE 1er : L'article 4 de l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 susvisé est modifié comme suit :

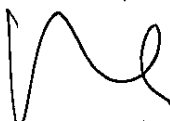
- Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ouest
Mme Stéphanie DECOOPMAN, directrice par intérim

ARTICLE 2 : L'arrêté 75-2017-03-06-010 est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

06 AVR. 2017


Martin HIRSCH